



**Ville de Lausanne**

Municipalité

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

Lausanne, le 18 février 2021

**Question n° 2 de Mme Marie-Thérèse Sangra, déposée le 9 février 2021 « Améliorer le sentier pédestre allant au musée de l'Hermitage »**

#### **Rappel**

*« Le sentier pédestre qui part de la place de la Barre au musée de l'Hermitage en passant devant l'immeuble Barre 14 est une balade très appréciée des Lausannois·e·s qui l'empruntent en nombre à tout moment de la journée.*

*Le charme de ce sentier est justement son caractère naturel, parfaitement intégré à l'environnement de la colline de l'Hermitage qui doit être conservé. En périodes pluvieuses comme c'est le cas actuellement, le cheminement est malheureusement très boueux. Afin de faciliter la promenade, serait-il possible de déverser des copeaux de bois sur les tronçons les plus boueux du sentier, en particulier dans sa partie aval ? ».*

#### **Réponse de la Municipalité**

Une partie de ce chemin se trouve sous les bois et dans le talus en aval des parties boisées. Ces deux zones peuvent en effet se révéler problématiques lors d'épisodes de fortes précipitations, notamment en hiver lorsque la terre sèche difficilement.

La raison de cette boue provient du fait que ces chemins n'ont pas de fond en gravier (encaissement). Le but est d'éviter d'abîmer les racines des arbres.

Toutefois, le Service des parcs et domaines a déjà construit une tranchée drainante destinée à limiter la venue d'eau depuis la partie supérieure de la parcelle, dans le talus situé à l'entrée de la partie boisée. A ce jour, la Municipalité ne souhaite pas construire un chemin avec un fond en gravier, afin de garder le caractère bucolique et naturel de la zone.

Les copeaux en place se compostent naturellement avec le temps. Une partie des chemins est alors purgée des anciens copeaux et remplacée par de nouveaux copeaux, une fois par année.

Cette année, une campagne de mise en place de copeaux aura lieu à partir du mois de mars.

Les zones les plus problématiques du parc de l'Hermitage seront traitées, comme prévu, en priorité.  
La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Marie-Thérèse Sangra.  
Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 18 février 2021.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod

*G. Junod*



Le secrétaire  
Simon Affolter

*S. Affolter*